

### Rapport n°12

**Accusentu per un dirittu di passu à prò d'Electricité De France (EDF) rilativu à l'installazione d'un transformadore nant'à a parzella AN 498**  
Approbation d'une servitude au bénéfice d'Electricité De France (EDF) relative à la pose d'un transformateur sur la parcelle AN 498

En 2015, EDF a installé un poste de transformation sur la parcelle AN 498 appartenant à la ville de Bastia sise dans le quartier du Vieux-Port, derrière l'immeuble « Pouillon ».

Ce poste de transformation est clos par un mur en pierres pour s'intégrer harmonieusement dans le site.

Afin de régulariser la situation, il convient d'établir une convention de mise à disposition relative à l'installation du poste de transformation sur la parcelle AN 498 pour une durée égale à la durée d'affectation au service public moyennant une indemnité de 2 000 € pour une occupation d'environ 20 m<sup>2</sup> (100€/m<sup>2</sup>).

Cette convention sera formalisée par acte sous seing privé et réitérée par acte notarié.

**En conséquence, il est proposé :**

- D'approuver la constitution d'une servitude au bénéfice d'EDF moyennant une indemnité de 2 000 € relative à l'implantation d'un poste de transformation sur une emprise de 20m<sup>2</sup> sise sur la parcelle AN 498.
- De dire que cette servitude sera formalisée par acte sous seing privé, puis réitérée par acte notarié.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention portant servitude et l'acte notarié la réitérant et tout autre document nécessaire à son établissement.

### SYNTHESE

A Cità regularizeghja a stallazione d'un postu di trasformazione EDF di 20 m<sup>2</sup>, impiantatu dopoi u 2015 daretu à u casale Pouillon. Un dirittu di passu hè custituitu in contrapartita d'un'indennità di 2 000 €

